

## Annexe 2 : Liste des causes sanitaires concernées

### LISTE ARRETÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION d'ASSOFAR du 16/12/2022

Les motifs de saisie pour lesquels la « Caisse de secours » du FAR d'Interbev Grand Est, peut accorder un soutien de secours répond à la nomenclature de la *Note de Service de la DGAL/SDSSA/N2013-8180 du 06 novembre 2013 relative aux listes de référence caractérisant les lésions et autres non-conformités nécessitant une saisie vétérinaire en abattoir.*

La « Caisse de secours » n'intervient que pour les saisies liées aux pièces présentées à la pesée fiscale et à la congélation pour la Cysticerose.

Motif de saisie	Autre nomenclature susceptible d'être utilisée	Précisions pouvant être apportées
<b>Myosite éosinophilique</b>	Lésion de sarcosporidiose Couleur anormale : myosite éosinophilique Couleur anormale : infiltration éosinophilique	Lésions évocatrices ou évoquant une sarcosporidiose
<b>Couleur anormale : mélanose</b>	-	-
<b>Cysticerose musculaire généralisée</b>	-	-
<b>Cysticerose musculaire localisée : forme vivante</b>	-	-
<b>Cysticerose musculaire localisée : forme dégénérée</b>	-	-
<b>Sclérose musculaire</b>	Myodystrophie : sclérose musculaire d'origine métabolique Fibrolipomatose Dégénérescence musculaire	En cas d'utilisation du terme « sclérose musculaire » une précision sur l'origine métabolique doit être apportée en remarque sur le certificat de saisie
<b>Processus tumoral généralisé</b>	-	-
<b>Schwannome</b>	Processus tumoral généralisé : Schwannome Processus tumoral localisé : Schwannome	-
<b>Ictère</b>	-	-
<b>Altérations et anomalies : Tiquetage musculaire</b>	Purpura d'abattage, Suffusion hémorragique	-